

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/12014  
16 mars 1976  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 16 MARS 1976, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT  
PERMANENT DE CHYPRE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Selon des renseignements dignes de foi et confirmés, la Turquie se dispose à construire une base aérienne non loin de Kyrenia, dans la région occupée du nord de Chypre, où se situent notamment les villages d'Ayios Epiktitos, Karakoumi, Kazaphani et Klepini. A cette fin, les forces d'occupation turques ont donné l'ordre aux habitants de ces villages d'évacuer leurs foyers et de se reloger ailleurs dans les 15 jours à venir "car leurs villages vont être occupés par des militaires turcs". Les victimes de cette mesure sont les Chypriotes grecs qui demeurent encore dans la région, des Chypriotes turcs du sud de l'île qui y ont été transplantés en grand nombre (2 000 personnes environ) et un certain nombre de colons venus de Turquie.

La volonté agressive de s'emparer du territoire d'un pays indépendant et souverain ressort très clairement de cette initiative de la Turquie. Elle révèle de façon encore plus évidente que les visées expansionnistes de la Turquie constituent le motif réel de son invasion de Chypre. De plus, la violation des droits individuels fondamentaux de la population concernée, qui comprend un nombre important de Chypriotes turcs, démontre clairement que le souci de protéger les droits des Chypriotes turcs professé par Ankara n'est qu'un faux semblant fortement évocateur des événements, de sinistre mémoire, qui ont abouti à l'assujettissement d'un petit pays pendant la période qui a précédé la deuxième guerre mondiale. Il n'est que trop évident que la mainmise militaire sur le territoire de Chypre est un fléau grandissant, dont les conséquences pour l'ensemble des habitants de l'île, quelle que soit leur origine - grecque, turque, ou autre - ne peuvent aller qu'en empirant.

Il faut espérer que Votre Excellence prêtera à cette situation toute l'attention qu'elle mérite.

Je serais obligé à Votre Excellence de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de Chypre  
auprès de l'Organisation  
des Nations Unies,

(Signé) Zenon ROSSIDES